

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon.**

Les eaux usées de la commune du Bignon sont actuellement traitées par une station d'épuration de type boues activées dont la capacité de traitement est de 3 000 Equivalents-Habitants. Afin de répondre aux enjeux d'urbanisation de la commune, une étude de maîtrise d'œuvre est en cours afin d'augmenter la capacité de cette station d'épuration à 4 350 EH. Des études géotechniques doivent venir compléter les études de maîtrise d'œuvre pour fiabiliser les dispositions techniques nécessaires à la construction des ouvrages.

Aussi, une consultation a été lancée le 27/02/2024. La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 20 mars 2024 à 12h00.

Quatre entreprises ont remis des offres conformes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT – 5 rue des Clairières – 44840 Les Sorinières, pour un montant estimatif de 10 675,00 € HT, soit 12 810,00 € TTC.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché relatif à la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon, à **l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT, sise 5 rue des Clairières – 44840 Les Sorinières**, pour un montant estimatif de **10 675,00 € HT, soit 12 810,00 € TTC**.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 23 -04-2024  
Le Président,

Acte n° : DE116-P230424  
Publié sur le site internet le : - - / - - / - -



Johann BOBLIN,